

COMMENT ÉVITER LE VOL DE DONNÉES PAR DES ANCIENS EMPLOYÉS ?

Souvent négligée, la procédure de départ des employés est capitale pour limiter les risques de vol ou fuites de vos données d'entreprise. Voici les recommandations des experts d'ANEOL pour une procédure de départ sécurisée :

01

Réalisez un inventaire des logiciels, applications et comptes auxquels le/la salarié.e a accès

02

Maintenez à jour votre liste d'employés qui ont accès aux données dites sensibles

03

Informez tous les départements concernés (RH, DSI, etc.) du départ du salarié

04

Désactivez ou supprimez tous les accès aux comptes professionnels et aux outils numériques



05

Récupérez le matériel professionnel (ordinateur, tablette, téléphone, clé USB, disque dur, etc.)

06

Définissez une politique claire de traitement des données de vos anciens salariés

07

Sensibilisez vos salariés aux divers enjeux de la sécurité des données d'entreprise